



L'enherbement des chemins, parkings, ... est ici abordé comme une alternative au désherbage chimique. Depuis l'interdiction des produits phytomédicamenteux en espace public, le maintien d'une allée en gravier sans la moindre présence de plantes indésirables requiert des moyens humains, techniques et financiers importants. Dès lors, gérer une surface enherbée peut demander moins de temps qu'un désherbage thermique ou mécanique avec une tolérance zéro à la végétation spontanée. L'entretien est alors limité à de la tonte ou à un débroussaillage.

1. Enherbement spontané

Comme son nom l'indique, cela consiste à laisser venir la végétation de manière spontanée sans apport de semences. L'enherbement «spontané» peut tout à fait se concevoir au niveau des chemins dans des parcs ou sur certains trottoirs peu pratiqués. Pour cela, il faut s'assurer d'avoir une densité suffisante de graminées, afin d'éviter d'avoir un tapis de plantes non désirées au lieu d'une pelouse. Il faut compter entre 1 à 5 ans pour un enherbement complet. Le résultat sera plus intéressant si le sol est peu compact, peu ou pas piétiné, si l'ombrage est moyen et s'il y a présence de matière organique. L'expérience de certaines communes montre qu'un léger travail du sol avant de laisser la zone s'enherber peut favoriser un recouvrement plus rapide.

A titre d'exemple, on peut citer la commune de Huy qui a enherbé les chemins dans trois de ses parcs. Une tonte différenciée¹ est appliquée entre le chemin et les autres surfaces enherbées pour marquer le cheminement et montrer qu'il y a un entretien.

L'enherbement d'une surface en pavé (trottoir, place, etc) peut aussi se concevoir. Ceux-ci doivent être en bon état pour permettre un entretien à la débroussailleuse afin de garder l'espace entretenu et praticable.

2. Semis

Pour des lieux plus sensibles comme les cimetières, il est préférable d'opter pour un semis afin d'obtenir plus rapidement une surface enherbée homogène.

Les chemins enherbés doivent rester praticables par tous les temps, aussi il est nécessaire de garder une partie de la structure de base (dolomie, gravier) pour assurer un bon maintien de la surface mais aussi une meilleure percolation des eaux de pluies.

On pratiquera toutefois un travail du sol en surface (décompactage) pour permettre une levée correcte et homogène du semis. Dans certains cas, il sera également nécessaire d'ajouter une couche de terreau, avant le semis, si le sol est trop pauvre.

Concernant la composition du semis, cela dépendra du type de sol, de son exposition et de son utilisation. Par exemple, il existe des semences spéciales cimetières qui résistent au piétinement et sont à repousse lente. L'asbl Ecowal² s'est spécialisée dans la végétalisation des cimetières. N'hésitez pas à prendre contact avec l'un de leurs conseillers via l'adresse suivante : info@ecowal.be.





3. Hydro-ensemencement

Quelques communes (Liège, Hannut, Viroinval, Visé, ...) ont opté pour cette méthode pour l'engazonnement des allées de leurs cimetières. L'hydro-ensemencement consiste à incorporer des semences dans un mélange riche en nutriments généralement composé de paillis, d'un produit liant (naturel de préférence et biodégradable), d'un engrais et d'eau. Ce mélange est ensuite projeté sur la surface à semer. Le paillis forme un environnement qui retient l'humidité, protège les semences durant la germination, prévient l'érosion et le ruissellement d'eau. Il se décompose pour laisser la place au semis en l'espace de quelques semaines.

Pour la mise en œuvre, vous pouvez choisir de soustraiter, vous aurez donc plus de chance d'obtenir de bons résultats dès le premier essai, mais le coût sera plus important (estimé à +/- 1.5€/m²). Mais vous pouvez aussi réaliser le travail en interne en vous procurant la machine (hydroseeder) comme l'a fait la commune d'Hannut. Son prix oscille entre 5000€ à >50000€ HTVA, en fonction du volume de la cuve, de la pression, de la présence d'un mélangeur ou encore de la puissance du moteur.

Quels sont ses avantages ?

- Permet d'ensemencer des zones difficiles d'accès tels que des talus en pente raide ;
- Semis rapide (+ /- 1h30 pour 600 m²) ;
- Optimise la germination en gardant l'humidité ;
- Ajoute de la matière organique au sol ;
- Ne demande pas forcément une mise à nu du sol ;
- Ne nécessite pas toujours de travail du sol préalable (avantage sur des allées en gravier par exemple).



4. Dalles alvéolées engazonnées

Idéal pour les chemins carrossables et les parkings, ce type de structures remplace efficacement le gravier tout en réduisant sa gestion. Les revêtements alvéolaires engazonnés sont constitués de dalles ajourées en béton ou en plastique qui sont ensuite comblées par un amendement de terre et de graines pour gazon.

La mise en œuvre est aisée et le coût d'un tel revêtement varie entre 20 et 50 €/m² TTC.

Les dalles engazonnées ne nécessitent comme entretien qu'une tonte occasionnelle ou un débroussaillage des parties moins fréquentées.



5. Communication

Le passage d'une surface minérale à une surface végétale nécessitera certainement une communication sur site et via les réseaux sociaux, pour éviter les plaintes par incompréhension d'une modification de l'apparence du lieu.

Adalia propose, par exemple, un panneau avec le message «Enherber plutôt que désherber»³.

Il est en effet nécessaire de bien faire comprendre aux usagers de l'espace que cet enherbement n'est pas du laisser-aller et qu'il y a bien une gestion derrière cette nouvelle conception !

Liens et références

(1) Fiche d'Adalia 2.0 sur la tonte différenciée : <https://www.adalia.be/sites/default/files/media/resources/Fiche-TontesDifferenciees.pdf>

(2) Site internet de l'asbl Ecowal : <http://ecowal.be/service/vegetalisation-des-cimetieres>

(3) Panneaux de communication Adalia 2.0 : <https://www.adalia.be/panneaux-et-depliants-sur-la-gd>